

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 04 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-et-un janvier, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_16

Objet : Remises gracieuses présentées en commission "Relations abonnés et solidarité" du 28/11/24 - Budget Eau et Assainissement

Date de la convocation : 25/02/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 14

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 5

Nombre de droits de vote : 19 (76%)

Secrétaire de séance : Edouard RENAUD

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (14) :

Monsieur Rémy COOPMAN	Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Patrick CHARRIER	Monsieur Dominique DABADIE
Monsieur Joël DORET	Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Roland LATU
Monsieur Gilles MORISSEAU	Monsieur Michel MALLET
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Claude SERGENT	Monsieur Thierry TRIPHOSE

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Claude DAVIAUD donne pouvoir à Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Gilbert JALADEAU donne pouvoir à Monsieur Roland LATU

Madame Odile LANDREAU donne pouvoir à Madame Evelyne AZIHARI

Madame Françoise MICAULT donne pouvoir à Monsieur Dominique DABADIE

Monsieur Philippe PATEY donne pouvoir à Monsieur Michel MALLET

Absents excusés (11) :

Monsieur Christian CHAPLAIN, Monsieur Claude DAVIAUD, Madame Pascale GUITTET, Monsieur Jean-Pierre JAGER, Monsieur Gilbert JALADEAU, Madame Odile LANDREAU, Madame Françoise MICAULT, Monsieur Philippe PATEY, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAUD, Monsieur Jacques SABOURIN

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Laurent LUCAUD, Olivier HOUSSIN, Mesdames Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS (en visio), Emilie JOUVRAY

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2224-12-4 et R. 2224-19-2 ;

Vu la délibération du Comité syndical n°2 du 07 octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau et au Président modifiée par délibération en date du 29 juin 2022 ;

Vu l'instruction codificatrice du 20 décembre 2021 de la Direction générale des finances publiques ;

Le Président expose aux membres du Bureau que la Commission "Relation abonnés et solidarité" s'est réunie le 28 novembre 2024 pour examiner des demandes de remise gracieuse formulées par des abonnés pour des motifs divers (fuites sur installations privées, consommations inexpliquées, difficultés financières etc.).

Le Président précise que ces dossiers examinés par la Commission ne remplissent pas les conditions de la loi Warsmann, fixées à l'article L.2224-12-4 du code général des collectivités territoriales, permettant de bénéficier d'un écrêtement sur la facture d'eau et/ou d'assainissement.

Sur les 14 dossiers étudiés, la Commission a validé 4 demandes de remboursement de factures qui feront l'objet d'un accord transactionnel signé par le Président.

Un dossier fait également l'objet d'un report à la prochaine commission prévue le 11 février 2025.

La Commission a émis un avis favorable pour 4 demandes de remise gracieuse que le Président soumet ce jour aux membres du Bureau pour approbation :

Référence contrat	Motif remise gracieuse	Montant Facture initiale (en € TTC)	Montant estimé Remise accordée (en € TTC)	Montant estimé Nouvelle facture (en € TTC)
1254948	Remise gracieuse accordée sur la facture d'eau et d'assainissement n°3506037 suite à fuite sur canalisation souterraine	8133	7928	205
1008880	Remise gracieuse accordée sur la facture d'eau et d'assainissement n°4248607 suite à fuite sur canalisation souterraine	1954	1815	139
1072101	Remise gracieuse accordée sur la facture d'eau et d'assainissement n°4280852 suite à problème de comptage de consommation	2390	696	1694
1082588	Remise gracieuse accordée sur la facture d'eau n°4105396 suite à acte de malveillance	1148	521	627
Montant total estimé des remises accordées (en € TTC)			10 960	

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'accorder les 4 demandes de remise gracieuse ci-dessus mentionnées à la suite de l'avis favorable rendu le 28 novembre 2024 par la Commission "Relation abonnés et solidarité".

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Pour le Président et par délégation
le 1^{er} Vice-président

Philippe PATEY



Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 04 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-et-un janvier, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_17

Objet : Remises gracieuses présentées en commission "Relations abonnés et solidarité" du
11/02/25 - Budget Eau et Assainissement

Date de la convocation : 25/02/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 15

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 5

Nombre de droits de vote : 20 (80%)

Secrétaire de séance : Edouard RENAUD

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (15) :

Monsieur Rémy COOPMAN

Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Joël DORET

Monsieur Bernard HENEAU

Monsieur Gilles MORISSEAU

Monsieur Edouard RENAUD

Monsieur Claude SERGENT

Monsieur Jacques SABOURIN

Madame Evelyne AZIHARI

Monsieur Dominique DABADIE

Monsieur Alain GUILLON

Monsieur Roland LATU

Monsieur Michel MALLET

Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Thierry TRIPHOSE

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Claude DAVIAUD donne pouvoir à Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Gilbert JALADEAU donne pouvoir à Monsieur Roland LATU

Madame Odile LANDREAU donne pouvoir à Madame Evelyne AZIHARI

Madame Françoise MICAULT donne pouvoir à Monsieur Dominique DABADIE

Monsieur Philippe PATEY donne pouvoir à Monsieur Michel MALLET

Absents excusés (10) :

Monsieur Christian CHAPLAIN, Monsieur Claude DAVIAUD, Madame Pascale GUITTET,

Monsieur Jean-Pierre JAGER, Monsieur Gilbert JALADEAU, Madame Odile LANDREAU,

Madame Françoise MICAULT, Monsieur Philippe PATEY, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur

Nicolas REVEILLAUD

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Laurent LUCAUD, Olivier HOUSSIN, Mesdames Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS (en visio), Emilie JOUVRAY

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2224-12-4 et R. 2224-19-2 ;

Vu la délibération du Comité syndical n°2 du 07 octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau et au Président modifiée par délibération en date du 29 juin 2022 ;

Vu l'instruction codificatrice du 20 décembre 2021 de la Direction générale des finances publiques.

Le Président expose aux membres du Bureau que la Commission "Relation abonnés et solidarité" s'est réunie le 11 février 2025 pour examiner des demandes de remise gracieuse formulées par des abonnés pour des motifs divers (fuites sur installations privées, consommations inexplicables, difficultés financières etc.).

Le Président précise que ces dossiers examinés par la Commission ne remplissent pas les conditions de la loi Warsmann, fixées à l'article L.2224-12-4 du code général des collectivités territoriales, permettant de bénéficier d'un écrêtement sur la facture d'eau et/ou d'assainissement.

Sur les 22 dossiers étudiés, la Commission a validé 1 demande de remboursement de factures qui fera l'objet d'un accord transactionnel signé par le Président.

La Commission a émis un avis favorable pour 15 demandes de remise gracieuse et 2 annulations de redevance assainissement que le Président soumet ce jour aux membres du Bureau pour approbation :

Référence contrat	Motif remise gracieuse	Montant Facture initiale (en € TTC)	Montant estimé Remise accordée (en € TTC)	Montant estimé Nouvelle facture (en € TTC)
1277168	Remise gracieuse accordée sur la part assainissement de la facture d'eau et d'assainissement n°4351370 suite à surconsommation inexplicable	711	138	573
1205032	Remise gracieuse accordée sur la facture d'eau n°4237158 suite à surconsommation inexplicable	2262	1078	1184
Référence contrat	Motif remise gracieuse	Montant Facture initiale (en € TTC)	Montant estimé Remise accordée (en € TTC)	Montant estimé Nouvelle facture (en € TTC)

* Le cycle de facturation étant en cours, la facturation a été estimée pour ce dossier.

1235576	Remise gracieuse accordée sur la part assainissement de la facture d'eau et d'assainissement n°4347674 suite à surconsommation inexpliquée	2763	932	1831
1297252	Remise gracieuse accordée sur la part assainissement de la facture d'eau et d'assainissement n°4479691 suite à surconsommation inexpliquée	1316	170	1146
1164701	Remise gracieuse accordée sur la facture d'eau n°4226018 suite à surconsommation inexpliquée	929	830	99
1190363	Remise gracieuse accordée sur la part assainissement de la prochaine facture d'eau et d'assainissement suite à surconsommation inexpliquée	3701*	1352*	2349*
1081512	Remise gracieuse accordée sur la part assainissement de la facture d'eau et d'assainissement n°448014 suite à fuite sur robinet de purge	1200	313	887
1134680	Remise gracieuse accordée sur la part assainissement de la facture d'eau et d'assainissement n°4480465 suite à vol d'eau	649	201	448
1189252	Remise gracieuse accordée sur la facture d'eau et d'assainissement n° 4276003 suite à dysfonctionnement compteur	800	499	301
1206213	Remise gracieuse accordée sur la facture d'eau n°4297099 suite à fuite sur canalisation souterraine	4801	1916	2885
1105177	Remise gracieuse accordée sur la facture d'eau n°4342111 suite à fuite sur canalisation souterraine	1051	367	684
1298773	Remise gracieuse accordée sur la facture d'eau n°4282186 suite à fuite sur canalisation souterraine	742	122	620
1237074	Remise gracieuse accordée sur la facture trimestrielle de convention assainissement à venir suite à fuite sur canalisation souterraine	2298*	2013*	285*
1038459	Remise gracieuse accordée sur la facture d'eau n°20200706033354 suite à fuite sur canalisation souterraine	8865	5665	3200
1184663	Remise gracieuse accordée sur la facture d'eau n°4226950 suite à fuite sur équipements sanitaires	2046	1473	573
1129100	Annulation de la redevance assainissement depuis 2020	1025	1025	0
Référence contrat	Motif remise gracieuse	Montant Facture initiale (en € TTC)	Montant estimé Remise accordée (en € TTC)	Montant estimé Nouvelle facture (en € TTC)

* Le cycle de facturation étant en cours, la facturation a été estimée pour ce dossier.

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le

S²LOW

ID : 086-200049104-20250304-B202517REMISES-DE

1129297	Annulation de la redevance assainissement depuis 2020	885	885	0
Montant total estimé des remises accordées (en € TTC)			18 979	

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'accorder les 15 demandes de remise gracieuse ci-dessus mentionnées à la suite de l'avis favorable rendu le 11 février 2025 par la Commission "Relation abonnés et solidarité" ;
- de valider les 2 demandes d'annulation de redevance assainissement ci-dessous mentionnées à la suite de l'avis favorable rendu le 11 février 2025 par la Commission "Relation abonnés et solidarité".

Fait et délibéré le jour, mois et an que
ci-dessus.

Pour le Président et par délégation
le 1^{er} Vice-président

Philippe PATEY



* Le cycle de facturation étant en cours, la facturation a été estimée pour ce dossier.

Extrait du registre des délibérations du Bureau

Réunion du 04 mars 2025

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le

ID : 086-200049104-20250304-B202518EURIAL-DE



L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-et-un janvier, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_18

Objet : Conclusion d'un protocole conventionnel avec la société EURIAL - Budget Eau

Date de la convocation : 25/02/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 15

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 5

Nombre de droits de vote : 20 (80%)

Secrétaire de séance : Edouard RENAUD

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (15) :

Monsieur Rémy COOPMAN

Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Joël DORET

Monsieur Bernard HENEAU

Monsieur Gilles MORISSEAU

Monsieur Edouard RENAUD

Monsieur Claude SERGENT

Monsieur Jacques SABOURIN

Madame Evelyne AZIHARI

Monsieur Dominique DABADIE

Monsieur Alain GUILLON

Monsieur Roland LATU

Monsieur Michel MALLET

Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Thierry TRIPHOSE

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Claude DAVIAUD donne pouvoir à Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Gilbert JALADEAU donne pouvoir à Monsieur Roland LATU

Madame Odile LANDREAU donne pouvoir à Madame Evelyne AZIHARI

Madame Françoise MICAULT donne pouvoir à Monsieur Dominique DABADIE

Monsieur Philippe PATEY donne pouvoir à Monsieur Michel MALLET

Absents excusés (10) :

Monsieur Christian CHAPLAIN, Monsieur Claude DAVIAUD, Madame Pascale GUITTET, Monsieur Jean-Pierre JAGER, Monsieur Gilbert JALADEAU, Madame Odile LANDREAU, Madame Françoise MICAULT, Monsieur Philippe PATEY, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAUD

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Laurent LUCAUD, Olivier HOUSSIN, Mesdames Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS (en visio), Emilie JOUVRAY

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Comité syndical n°2 du 07 octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau et au Président modifiée par délibération en date du 29 juin 2022 ;

Le Président expose aux membres du Bureau que la société EURIAL, située 3 place du Champ de Foire à 86 220 DANGE-SAINT-ROMAIN est partiellement alimentée en eau potable par une canalisation publique souterraine traversant le domaine privé de l'entreprise. Cette canalisation alimente deux compteurs desservant le réseau incendie interne de l'usine et l'atelier de maintenance.

La canalisation est positionnée sous le quai de déchargement des camions et sous des bâtiments modulaires difficiles à déplacer. L'emplacement de cette canalisation publique sur le domaine privé de l'entreprise poserait d'importantes difficultés aux techniciens d'Eaux de Vienne pour réparer une fuite générée par une rupture de cette canalisation, en raison de la présence de ces bâtiments modulaires difficiles à déplacer et du quai de déchargement emprunté quotidiennement par des camions. Le déplacement générerait des contraintes très fortes à supporter par l'entreprise quant à la fermeture du quai pendant les travaux qui seraient entrepris à la charge d'Eaux de Vienne.

Au regard de ces fortes contraintes, le Président expose qu'un accord a été trouvé entre EURIAL et Eaux de Vienne - SIVEER pour la mise en œuvre d'une solution alternative à la charge de l'entreprise avec une contribution financière.

Cette solution consiste en l'abandon des deux compteurs reliés à la canalisation passant sous les bâtiments modulaires et l'alimentation en eau de la totalité de l'usine uniquement par un autre compteur existant situé sur le domaine public (compteur n° 23WG901595). Cette alimentation en eau par un unique compteur implique pour l'entreprise de raccorder des installations intérieures de plomberie initialement alimentées par les deux compteurs abandonnés sur le réseau interne.

Le Président ajoute que pour la réalisation de ces travaux de modification des installations intérieures de plomberie, la société EURIAL a produit, après consultation de prestataires en plomberie, un devis de l'entreprise Delavigne Sébastien domiciliée à Saint-Gervais-les-Trois-Clochers qui s'élève à 11 972,40 € TTC.

Le déplacement de la canalisation publique située sous les bâtiments modulaires et le quai de déchargement représenterait pour Eaux de Vienne un coût estimé par les services à 11 400 € HT.

Le versement d'une participation financière à EURIAL pour la réalisation des travaux exposés ci-dessus serait moins onéreux que le déplacement de la canalisation pour Eaux de Vienne - SIVEER.

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'allouer à l'entreprise EURIAL une participation forfaitaire de 4 500,00 € HT dans le cadre d'un protocole conventionnel.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Pour le Président et par délégation
le 1^{er} Vice-président
Philippe PATEY



EURIAL Dangé St Romain

Vue aérienne avec la position des compteurs



Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 04 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-et-un janvier, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_19

Objet : Admissions en non-valeur et effacement de sommes irrécouvrables proposés par le comptable public

Date de la convocation : 25/02/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 15

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 5

Nombre de droits de vote : 20 (80%)

Secrétaire de séance : Edouard RENAUD

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (15) :

Monsieur Rémy COOPMAN	Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Patrick CHARRIER	Monsieur Dominique DABADIE
Monsieur Joël DORET	Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Roland LATU
Monsieur Gilles MORISSEAU	Monsieur Michel MALLET
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Claude SERGENT	Monsieur Thierry TRIPHOSE
Monsieur Jacques SABOURIN	

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Claude DAVIAUD donne pouvoir à Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Gilbert JALADEAU donne pouvoir à Monsieur Roland LATU

Madame Odile LANDREAU donne pouvoir à Madame Evelyne AZIHARI

Madame Françoise MICAULT donne pouvoir à Monsieur Dominique DABADIE

Monsieur Philippe PATEY donne pouvoir à Monsieur Michel MALLET

Absents excusés (10) :

Monsieur Christian CHAPLAIN, Monsieur Claude DAVIAUD, Madame Pascale GUITTET, Monsieur Jean-Pierre JAGER, Monsieur Gilbert JALADEAU, Madame Odile LANDREAU, Madame Françoise MICAULT, Monsieur Philippe PATEY, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAUD

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Laurent LUCAUD, Olivier HOUSSIN, Mesdames Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS (en visio), Emilie JOUVRAY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Le Président expose au Bureau que Monsieur le Trésorier de Poitiers sollicite l'admission en non-valeur et l'effacement de sommes qu'il n'a pu recouvrer en dépit de toutes les diligences effectuées :

- Les voies d'exécution ont été infructueuses, ayant donné lieu à un procès-verbal de carence (personne insolvable ou introuvable ou décédée sans successeur),
- les créances effacées (mesure de rétablissement personnel avec effacement des dettes, ou clôture des procédures collectives pour insuffisance d'actif),
- sommes minimales (inférieures à 30 euros).

Le Président précise qu'en dehors des effacements de créances prononcées par décision de justice, l'admission en non-valeur n'éteint pas définitivement la créance mais décharge le comptable public de sa responsabilité en matière de recouvrement.

Les demandes d'admission en non-valeur ou d'effacement de créances portent sur les budgets Eau et Assainissement du Syndicat et s'établissent comme suit, au titre de l'exercice 2024:

Budget Eau :

Compte 6541 - créances admises en non-valeur : 127 554,23€

Compte 6542 - créances éteintes (effacement) : 98 080,88 €

Total budget Eau : 225 635,11 €

Budget Assainissement :

Compte 6541 - admissions en non-valeur : 95 284,49€

Compte 6542- créances éteintes (effacement) : 15 990,05€

Total budget Assainissement : 111 274,54€

Les crédits ouverts et disponibles sur le budget primitif 2025 pour ces opérations sont respectivement de 590 000€ sur le budget Eau et 360 000 € sur le budget Assainissement.

A l'unanimité le Bureau décide:

- d'approuver, sur le budget Eau, les admissions en non-valeur pour 127 554,23€ et les effacements de créances à hauteur de 98 080,88 € soit un total de 225 635,11€.

BUDGET EAU 2024			
Listes 75001	Admissions en on valeurs 6541	Effacements des créances 6542	TOTAL
6754340033	3 256,44 €		3 256,44 €
6771340033	20 661,75 €		20 661,75 €
6966260033	17 733,82 €		17 733,82 €
7083540033	447,39 €		447,39 €
7401740033	2 455,92 €		2 455,92 €
7101740133	334,60 €		334,60 €
7109940033		20 170,38 €	20 170,38 €
7222540633	59 822,66 €		59 822,66 €
7259550933		15 125,50 €	15 125,50 €
7259571033		25 385,20 €	25 385,20 €
7264161833		27 685,27 €	27 685,27 €
7269741733		563,35 €	563,35 €
7275072333	538,87 €		538,87 €
7276340033		1 550,96 €	1 550,96 €
7276340133	941,94 €		
7323180033		7 600,22 €	7 600,22 €
7349430833	21 360,84 €		21 360,84 €
	127 554,23 €	98 080,88 €	225 635,11 €

- d'approuver, sur le budget Assainissement, les admissions en non-valeur pour 95 284,49€ et les effacements de créances définis à hauteur de 15 990,05 € soit un total de 111 274,54€.

BUDGET ASSAINISEMENT 2024			
Listes 75002	Admissions en on valeurs 6541	Effacements des créances 6542	TOTAL
6793960133	4 814,09 €		4 814,09 €
7073750033	2 854,42 €		2 854,42 €
7092540033	4 348,27 €		4 348,27 €
7105740133	338,57 €		338,57 €
7221950933	30 193,48 €		30 193,48 €
7316180133	815,03 €		815,03 €
7350002033	51 920,63 €		51 920,63 €
7316180033		6 036,73 €	6 036,73 €
7105740033		9 953,32 €	9 953,32 €
	95 284,49 €	15 990,05 €	111 274,54 €

Vu par le Responsable du service Achats/Marchés Publics : Non
Vu par le Directeur DAFIC :

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le

ID : 086-200049104-20250304-B202519ADNONVAL-DE

S²LOW

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Pour le Président et par délégation
le 1^{er} Vice-président

Philippe PATEY



Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 04 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-et-un janvier, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_20

Objet : Constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Vivonne et Eaux de Vienne pour l'exécution de travaux Grand Rue - Budget eau potable et assainissement

Date de la convocation : 25/02/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 15

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 5

Nombre de droits de vote : 20 (80%)

Secrétaire de séance : Edouard RENAUD

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (15) :

Monsieur Rémy COOPMAN	Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Patrick CHARRIER	Monsieur Dominique DABADIE
Monsieur Joël DORET	Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Roland LATU
Monsieur Gilles MORISSEAU	Monsieur Michel MALLET
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Claude SERGENT	Monsieur Thierry TRIPHOSE
Monsieur Jacques SABOURIN	

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Claude DAVIAUD donne pouvoir à Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Gilbert JALADEAU donne pouvoir à Monsieur Roland LATU
Madame Odile LANDREAU donne pouvoir à Madame Evelyne AZIHARI
Madame Françoise MICAULT donne pouvoir à Monsieur Dominique DABADIE
Monsieur Philippe PATEY donne pouvoir à Monsieur Michel MALLET

Absents excusés (10) :

Monsieur Christian CHAPLAIN, Monsieur Claude DAVIAUD, Madame Pascale GUITTET, Monsieur Jean-Pierre JAGER, Monsieur Gilbert JALADEAU, Madame Odile LANDREAU, Madame Françoise MICAULT, Monsieur Philippe PATEY, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAUD

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Laurent LUCAUD, Olivier HOUSSIN, Mesdames Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS (en visio), Emilie JOUVRAY

Le Président informe les membres du Bureau que la commune de Vivonne a un projet d'aménagement de voirie de la Grand Rue. En amont de ces travaux, il est nécessaire de renouveler la canalisation d'eau potable (compétence Eaux de Vienne) et de créer un réseau d'eau pluviale (compétence commune) afin de soulager le réseau unitaire.

Le maître d'œuvre commun de ces travaux est IPA VRD.

Afin de mutualiser les coûts de travaux, de faciliter la coordination et de retenir un opérateur commun, il serait opportun de prévoir un groupement de commandes pour la réalisation concomitante de ces travaux de réseaux, étant entendu que la commune de Vivonne en sera le coordonnateur.

La commune de Vivonne, coordonnateur du groupement, lancera une consultation aboutissant à la passation de deux marchés de travaux comprenant :

- ❖ Les travaux d'eaux pluviales sous maîtrise d'ouvrage commune de Vivonne (travaux estimés à 205 k€ HT),
- ❖ Les travaux d'eau potable sous maîtrise d'ouvrage Eaux de Vienne - Siveer (travaux estimés à 250 k€ HT),

Ces travaux sont inscrits au budget eau potable de l'année 2025. La décomposition financière est la suivante :

Prestations	Montant € HT
Travaux eau potable	250 000
Maitrise oeuvre IPA	12 000
TOTAL	262 000

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'accepter la réalisation des travaux d'eau potable situés Grand Rue à Vivonne pour un montant de 250 000 € HT
- de donner tout pouvoir au Président pour négocier le contenu de la convention de groupement de commandes bipartite relative à la réalisation des travaux sus cités et pour la signer ;
- de désigner Monsieur Roland LATU comme membre titulaire et Monsieur Philippe PATEY, membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes des travaux ;
- de lancer pour les travaux suscités, une consultation en procédure adaptée laquelle aboutira à la passation d'un marché de travaux, conformément à l'article R2123-1 1° du code de la commande publique ;
- de l'autoriser à signer le marché de travaux et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Pour le Président et par délégation
le 1^{er} Vice-président

Philippe PATEY



Extrait du registre des délibérations Réunion du 04 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-et-un janvier, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_21

Objet : Constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Usson et Eaux de Vienne pour l'exécution de travaux route de Civray - Budget eau potable et assainissement

Date de la convocation : 25/02/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 15

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 5

Nombre de droits de vote : 20 (80%)

Secrétaire de séance : Edouard RENAUD

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (15) :

Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Joël DORET
Monsieur Bernard HENEAU
Monsieur Gilles MORISSEAU
Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Claude SERGENT
Monsieur Jacques SABOURIN

Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Dominique DABADIE
Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET
Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Thierry TRIPHOSE

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Claude DAVIAUD donne pouvoir à Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Gilbert JALADEAU donne pouvoir à Monsieur Roland LATU
Madame Odile LANDREAU donne pouvoir à Madame Evelyne AZIHARI
Madame Françoise MICAULT donne pouvoir à Monsieur Dominique DABADIE
Monsieur Philippe PATEY donne pouvoir à Monsieur Michel MALLET

Absents excusés (10) :

Monsieur Christian CHAPLAIN, Monsieur Claude DAVIAUD, Madame Pascale GUITTET, Monsieur Jean-Pierre JAGER, Monsieur Gilbert JALADEAU, Madame Odile LANDREAU, Madame Françoise MICAULT, Monsieur Philippe PATEY, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAUD

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Laurent LUCAUD, Olivier HOUSSIN, Mesdames Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS (en visio), Emilie JOUVRAY

Le Président informe les membres du Bureau que la commune d'Usson du Poitou va procéder à l'aménagement VRD et réaliser des travaux de réseaux d'eaux pluviales route de Civray.

Sur cette emprise, le réseau d'eau potable ainsi que les branchements sont vétustes et doivent être renouvelés. Suite à un passage caméra, il sera de plus nécessaire de réaliser une reprise partielle du réseau d'assainissement de type unitaire.

Afin de mutualiser les coûts de travaux, de faciliter la coordination et retenir un opérateur commun, il serait opportun de prévoir un groupement de commandes pour la réalisation concomitante de ces travaux de réseaux, étant entendu que la commune d'Usson du Poitou en sera le coordonnateur.

Le maître d'œuvre commun de ces travaux est **IPA VRD**.

La commune d'Usson du Poitou, coordonnateur du groupement, lancera une consultation aboutissant à la passation de deux marchés de travaux comprenant :

- ❖ Les travaux d'eau potable et d'assainissement sous maîtrise d'ouvrage Eaux de Vienne – Siveer estimés à 275 000 € HT.
- ❖ Les travaux d'aménagement urbain et paysager et les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales, sous maîtrise d'ouvrage Commune d'Usson du Poitou estimés à 267 127 € HT.

Ces travaux seront inscrits aux budgets assainissement et eau potable de l'année 2025. La décomposition financière est la suivante :

Prestations	Montant € HT
Travaux eau potable	230 000
Travaux assainissement	45 000
Maitrise oeuvre IPA	13 380
TOTAL	288 380

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'accepter la réalisation des travaux d'assainissement et d'eau potable route de Civray à Usson du Poitou ,
- de donner tout pouvoir au Président pour négocier le contenu de la convention de groupement de commandes bipartite relative à la réalisation des travaux sus cités et pour la signer ;
- de désigner Monsieur Bernard ROUSSEAU comme membre titulaire et Monsieur Claude DAVIAUD, membre suppléant de la Commission d'Appel d'offres du groupement de commandes des travaux ;
- de lancer pour les travaux suscités, une consultation en procédure adaptée laquelle aboutira à la passation d'un marché de travaux, conformément à l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique ;
- de l'autoriser à signer le marché de travaux et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le

S²LO

Fait et délibéré le jo

ID : 086-200049104-20250304-B202521GRUSSON-DE

Pour le Président et par délégation
le 1^{er} Vice-président

Philippe PATEY



Extrait du registre des délibérations Réunion du 04 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-et-un janvier, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_22

Objet : Réalisation d'études pour établir des schémas directeurs d'assainissement collectif 2025 - Budget Assainissement

Date de la convocation : 25/02/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 15

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 5

Nombre de droits de vote : 20 (80%)

Secrétaire de séance : Edouard RENAUD

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (15) :

Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Joël DORET
Monsieur Bernard HENEAU
Monsieur Gilles MORISSEAU
Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Claude SERGENT
Monsieur Jacques SABOURIN

Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Dominique DABADIE
Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET
Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Thierry TRIPHOSE

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Claude DAVIAUD donne pouvoir à Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Gilbert JALADEAU donne pouvoir à Monsieur Roland LATU
Madame Odile LANDREAU donne pouvoir à Madame Evelyne AZIHARI
Madame Françoise MICAULT donne pouvoir à Monsieur Dominique DABADIE
Monsieur Philippe PATEY donne pouvoir à Monsieur Michel MALLET

Absents excusés (10) :

Monsieur Christian CHAPLAIN, Monsieur Claude DAVIAUD, Madame Pascale GUITTET, Monsieur Jean-Pierre JAGER, Monsieur Gilbert JALADEAU, Madame Odile LANDREAU, Madame Françoise MICAULT, Monsieur Philippe PATEY, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAUD

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Laurent LUCAUD, Olivier HOUSSIN, Mesdames Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS (en visio), Emilie JOUVRAY

Le Président informe les membres du Bureau que les diagnostics assainissement des communes de :

- Blanzay
- Boivre la Vallée (Benassay, Lavausseau, Montreuil Bonnin)
- Champagné Saint Hilaire
- Cissé
- Charroux
- La Roche Posay
- L'Isle Jourdain
- Lathus Saint Rémy
- Marnay
- Millac
- Nieuil l'Espoir
- Pleumartin
- Romagne
- Saint Germain
- Saulgé
- Valdivienne

ont été inscrits au budget assainissement 2025 du Syndicat.

Le choix de ces communes s'est notamment porté sur le fait que certains systèmes sont :

- **Importants** (supérieurs à 2 000 Équivalent-Habitant) et arrivent à l'échéance réglementaire des 10 ans par rapport au dernier schéma directeur réalisé ;
- **Classés prioritaires par le Département de la Vienne** pour la réhabilitation des systèmes d'assainissement collectif impactant les milieux récepteurs pour les communes de L'Isle Jourdain, La Roche Posay, Lathus Saint Rémy, Pleumartin (priorité 1) et Boivre la Vallée, Champagné Saint Hilaire, Nieuil l'Espoir, Saulgé et Valdivienne (priorité 2) ;
- **Classés non conformes par la DDT en 2024** pour les communes de Champagné Saint Hilaire, Cissé, Charroux et l'Isle Jourdain.

Ces choix correspondent au respect de la réglementation, à la situation des systèmes les plus importants de notre département (supérieurs à 2000 E.H. (Équivalent-Habitant) et aux conclusions et priorités des travaux menés avec les partenaires techniques et financiers départementaux.

Le coût global de l'établissement de l'ensemble de ces schémas directeurs d'assainissement collectif a été estimé à 1 300 000 € HT pour l'année 2025, et se décompose de la façon suivante :

Prestations	Montant € HT
Travaux réalisés par les bureaux d'études	1 125 000
Production immobilisée (MOE + ITV en interne)	175 000
Total	1 300 000

Le plan de financement pour ces travaux d'assainissement pourrait être le suivant :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne 50 %
- Département de la Vienne 10 %
- Eaux de Vienne - Siveer 40 %

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approuver la réalisation des études telles que définies ci-dessus ;
- de procéder aux demandes de financement auprès du Conseil Départemental de la Vienne et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ;
- de valider le lancement, pour la réalisation de ces études, de consultations, selon une procédure d'appel d'offres ouvert, qui aboutira à la passation de marchés, en application des articles R2124-2 du Code de la commande publique ;
- de l'autoriser à signer les marchés et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de + 10 % des crédits indiqués ci-dessus sous les réserves, de l'accord des financeurs;

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Pour le Président et par délégation
le 1^{er} Vice-président

Philippe PATEY



Extrait du registre des délibérations Réunion du 04 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-et-un janvier, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_23

Objet : Réalisation d'études pour établir des schémas directeurs d'alimentation en eau potable et PGSSE 2025 - Budget Eau Potable

Date de la convocation : 25/02/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 14

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 4

Nombre de droits de vote : 18 (72%80%)

Secrétaire de séance : Edouard RENAUD

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (14) :

Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Joël DORET
Monsieur Bernard HENEAU
Monsieur Gilles MORISSEAU
Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Claude SERGENT
Monsieur Jacques SABOURIN

Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Dominique DABADIE
Monsieur Alain GUILLON

Monsieur Michel MALLET
Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Thierry TRIPHOSE

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Claude DAVIAUD donne pouvoir à Monsieur Patrick CHARRIER

Madame Odile LANDREAU donne pouvoir à Madame Evelyne AZIHARI

Madame Françoise MICAULT donne pouvoir à Monsieur Dominique DABADIE

Monsieur Philippe PATEY donne pouvoir à Monsieur Michel MALLET

Absents excusés (11) :

Monsieur Christian CHAPLAIN, Monsieur Claude DAVIAUD, Madame Pascale GUITTET, Monsieur Jean-Pierre JAGER, Monsieur Gilbert JALADEAU, Madame Odile LANDREAU, Monsieur Roland LATU, Madame Françoise MICAULT, Monsieur Philippe PATEY, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAUD

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVASSEUR, Laurent LUCAUD, Olivier HOUSSIN, Mesdames Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS (en visio), Emilie JOUVRAY

Le Président informe les membres du Bureau que les diagnostics eau potable des unités techniques de :

- Lusignan (CL Grand Poitiers Sud Ouest) ;
- Vivonne (CL Vallées du Clain) ;
- Nalliers - La Bussière (CL La Bussière - Saint Savin) ;
- Saint Savin (CL La Bussière - Saint Savin) ;
- Haut Poitou (CL Haut Poitou Est) ;
- Cissé, Quinçay (CL Haut Poitou Est) ;
- Vouillé (CL Haut Poitou Est).

ont été inscrits au budget eau potable 2025 du Syndicat.

Pour chaque territoire concerné, l'étude patrimoniale et le schéma directeur de l'alimentation en eau potable doivent permettre :

- d'établir un état des lieux complet des ouvrages et du service d'eau potable comprenant le recueil et l'analyse des données existantes, l'analyse de la production, de la consommation, l'analyse du fonctionnement du service d'eau potable (production, distribution, importation et exportation d'eau) ;
- d'établir un diagnostic de l'état actuel de la sécurité sanitaire de l'eau potable sur chaque secteur de production et de distribution de la zone d'étude ;
- d'analyser et de hiérarchiser les risques sanitaires de la production à la distribution, d'établir une reconnaissance complète des ouvrages ;
- de réaliser une cartographie détaillée des réseaux d'eau potable. La cartographie aujourd'hui présente sur le SIG est imprécise en planimétrie et quasi absente en altimétrie. Un certain nombre de données structurelles sont renseignées sur une grande partie des réseaux : diamètres, matériaux, date ou période de pose. En raison de l'absence de données altimétriques, les pressions sur les zones desservies ne sont pas connues ;
- d'établir une modélisation des ouvrages afin d'apprécier les principales causes de dysfonctionnement. Ainsi seront répertoriés les secteurs les plus sensibles vis-à-vis de la problématique CVM et sera proposé les solutions à mettre en oeuvre (renouvellements, purges,...) ;
- d'installer si nécessaire sur les réseaux d'eau potable des dispositifs complémentaires nécessaires pour lutter contre les fuites et/ou d'optimiser les dispositifs préexistants ;
- d'évaluer l'évolution des besoins en eau à moyen et long terme ;
- d'établir un schéma directeur « eau potable » cohérent, qui propose des améliorations à court, moyen et long terme au travers d'un programme d'actions et d'investissements chiffrés et hiérarchisés (investissements prioritaires à réaliser dans les 10 ans, investissements à moyen puis long terme). Le schéma exposera également une stratégie de lutte contre les fuites et de gestion patrimoniale pérenne et des mesures préventives, de surveillance, de contrôle et d'organisation ainsi que des actions visant à améliorer la situation sanitaire. Enfin, le schéma comprendra un modèle économique proposant les évolutions budgétaires nécessaires pour répondre aux objectifs (besoins d'investissement, politique de renouvellement).

L'objet de la prestation consiste également à élaborer une déclinaison territoriale du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) du syndicat. Les objectifs sont les suivants :

- disposer d'une description technique et organisationnelle précise du service ;
- recenser, sur le périmètre choisi, l'ensemble des dangers en matière de sécurité sanitaire ;
- décrire de façon précise, homogène et hiérarchisée, l'ensemble des risques associés aux services d'eau ;
- décrire les actions à mettre en oeuvre ou les moyens de maîtrise, pour réduire ces risques ;
- décrire l'organisation à mettre en place pour inscrire l'évaluation et le renforcement de ces programmes d'action dans un processus d'amélioration continue.

Le coût de l'ensemble des études patrimoniales nécessaires à l'élaboration des schémas directeurs d'eau potable et des Plans de Gestion territoriaux de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) a été estimé à 765 000 € HT pour l'année 2025, et se décompose de la façon suivante :

Prestations	
Travaux réalisés par les bureaux d'études	450 000
Production immobilisée (MOE + relevés topo en interne)	315 000
Total	765 000

Le plan de financement pour ces travaux d'assainissement pourrait être le suivant :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne 50 %
- Département de la Vienne 10 %
- Eaux de Vienne - Siveer 40 %

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approuver la réalisation des études telles que définis ci-dessus ;
- de procéder aux demandes de financement auprès du Conseil Départemental de la Vienne et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne;
- de valider le lancement, pour la réalisation de ces études, de consultations, selon une procédure d'appel d'offres ouvert, qui aboutira à la passation de marchés, en application des articles R2124-2 du code de la commande publique;
- de l'autoriser à signer les marchés et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de + 10 % des crédits indiqués ci-dessus sous les réserves, d'une part, de l'accord des financeurs.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Pour le Président et par délégation
le 1^{er} Vice-président

Philippe PATEY



Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 04 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-et-un janvier, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_24

Objet : Réalisation de travaux de réhabilitation de 4 STEP de petites capacités - Budget Assainissement

Date de la convocation : 25/02/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 15

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 5

Nombre de droits de vote : 20 (80%)

Secrétaire de séance : Edouard RENAUD

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (15) :

Monsieur Rémy COOPMAN

Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Joël DORET

Monsieur Bernard HENEAU

Monsieur Gilles MORISSEAU

Monsieur Edouard RENAUD

Monsieur Claude SERGENT

Monsieur Jacques SABOURIN

Madame Evelyne AZIHARI

Monsieur Dominique DABADIE

Monsieur Alain GUILLON

Monsieur Roland LATU

Monsieur Michel MALLET

Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Thierry TRIPHOSE

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Claude DAVIAUD donne pouvoir à Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Gilbert JALADEAU donne pouvoir à Monsieur Roland LATU

Madame Odile LANDREAU donne pouvoir à Madame Evelyne AZIHARI

Madame Françoise MICAULT donne pouvoir à Monsieur Dominique DABADIE

Monsieur Philippe PATEY donne pouvoir à Monsieur Michel MALLET

Absents excusés (10) :

Monsieur Christian CHAPLAIN, Monsieur Claude DAVIAUD, Madame Pascale GUITTET, Monsieur Jean-Pierre JAGER, Monsieur Gilbert JALADEAU, Madame Odile LANDREAU, Madame Françoise MICAULT, Monsieur Philippe PATEY, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAUD

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Laurent LUCAUD, Olivier HOUSSIN, Mesdames Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS (en visio), Emilie JOUVRAY

Le Président informe les membres du Bureau des travaux de réhabilitation de 4 stations d'épuration de petites capacités dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-après.

Commune	Lieux-dits	Capacité EH*	Type de filière
FLEURÉ	Le Guillé	60	Filière filtre planté de roseaux
LA CHAPELLE MOULIÈRE	Chêne l'Abbé	20	Filière filtre coco
GENOUILLE	La Trafigère	40	Filière filtre coco
HAIMS	Les Georgets	35	Filière filtre coco

*EH : équivalent habitant

La maîtrise d'œuvre de ces opérations est réalisée par le bureau d'étude **BRG Ingénierie**.
 Ces travaux ont été proposés dans le programme des investissements présenté aux comités locaux.

Le montant total de ces opérations est le suivant :

Montant travaux (€.H.T.)	Maîtrise d'oeuvre externalisée BRG (€.H.T.)	TOTAL (€.H.T.)
539 500,00	36 075,00	575 575,00

A l'unanimité les membres du Bureau décide :

- d'approuver la réalisation des travaux de réhabilitation des quatre petites stations d'épuration tels que définis ci-dessus,
- de lancer une consultation, selon une procédure adaptée, qui aboutira à la passation de marchés de travaux selon les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du code de la commande publique,
- de l'autoriser à signer les marchés de travaux et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le

ID : 086-200049104-20250304-B202524TRAVSTEP-DE

S²LO

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Pour le Président et par délégation
le 1^{er} Vice-président

Philippe PATEY



Extrait du registre des délibérations du Bureau

Réunion du 04 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-et-un janvier, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_25

Objet : Réalisation des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration du bourg de Bournand -
Budget Assainissement

Date de la convocation : 25/02/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 14

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 5

Nombre de droits de vote : 19 (76% 80%)

Secrétaire de séance : Edouard RENAUD

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (14) :

Monsieur Rémy COOPMAN	Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Patrick CHARRIER	Monsieur Dominique DABADIE
Monsieur Joël DORET	Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Roland LATU
Monsieur Gilles MORISSEAU	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Claude SERGENT
Monsieur Thierry TRIPHOSE	Monsieur Jacques SABOURIN

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Claude DAVIAUD donne pouvoir à Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Gilbert JALADEAU donne pouvoir à Monsieur Roland LATU
Madame Odile LANDREAU donne pouvoir à Madame Evelyne AZIHARI
Madame Françoise MICAULT donne pouvoir à Monsieur Dominique DABADIE
Monsieur Philippe PATEY donne pouvoir à Monsieur Michel MALLET

Absents excusés (10) :

Monsieur Christian CHAPLAIN, Monsieur Claude DAVIAUD, Madame Pascale GUITTET, Monsieur Jean-Pierre JAGER, Monsieur Gilbert JALADEAU, Madame Odile LANDREAU, Monsieur Michel MALLET, Madame Françoise MICAULT, Monsieur Philippe PATEY, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAUD

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Laurent LUCAUD, Olivier HOUSSIN, Mesdames Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS (en visio), Emilie JOUVRAY

Le Président informe les membres du Bureau du projet de construction d'une nouvelle station d'épuration (STEP) des eaux usées à Bournand (Vienne).

Cette opération fait suite au schéma directeur d'assainissement réalisé en 2023.

Les travaux permettront non seulement de renouveler une station très vétuste de type lagunage mais aussi d'améliorer le traitement conformément au futur arrêté de rejet.

Les travaux consistent en la construction d'une nouvelle station d'épuration de capacité 550 EH (Equivalent Habitant) de type filtres plantés de roseaux.

L'étanchéité des anciennes lagunes sera supprimée dans le cadre des travaux et les bassins pourront être ré-utilisés en traitement finition.

Ces travaux ont été proposés dans le programme des investissements présenté au comité local pour l'année 2025.

Le coût d'opération est estimé à **660 000,00 € HT**.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne : 25%
- Département de la Vienne : 10%
- Eaux de Vienne : 65%

A l'unanimité les membres du Bureau décide :

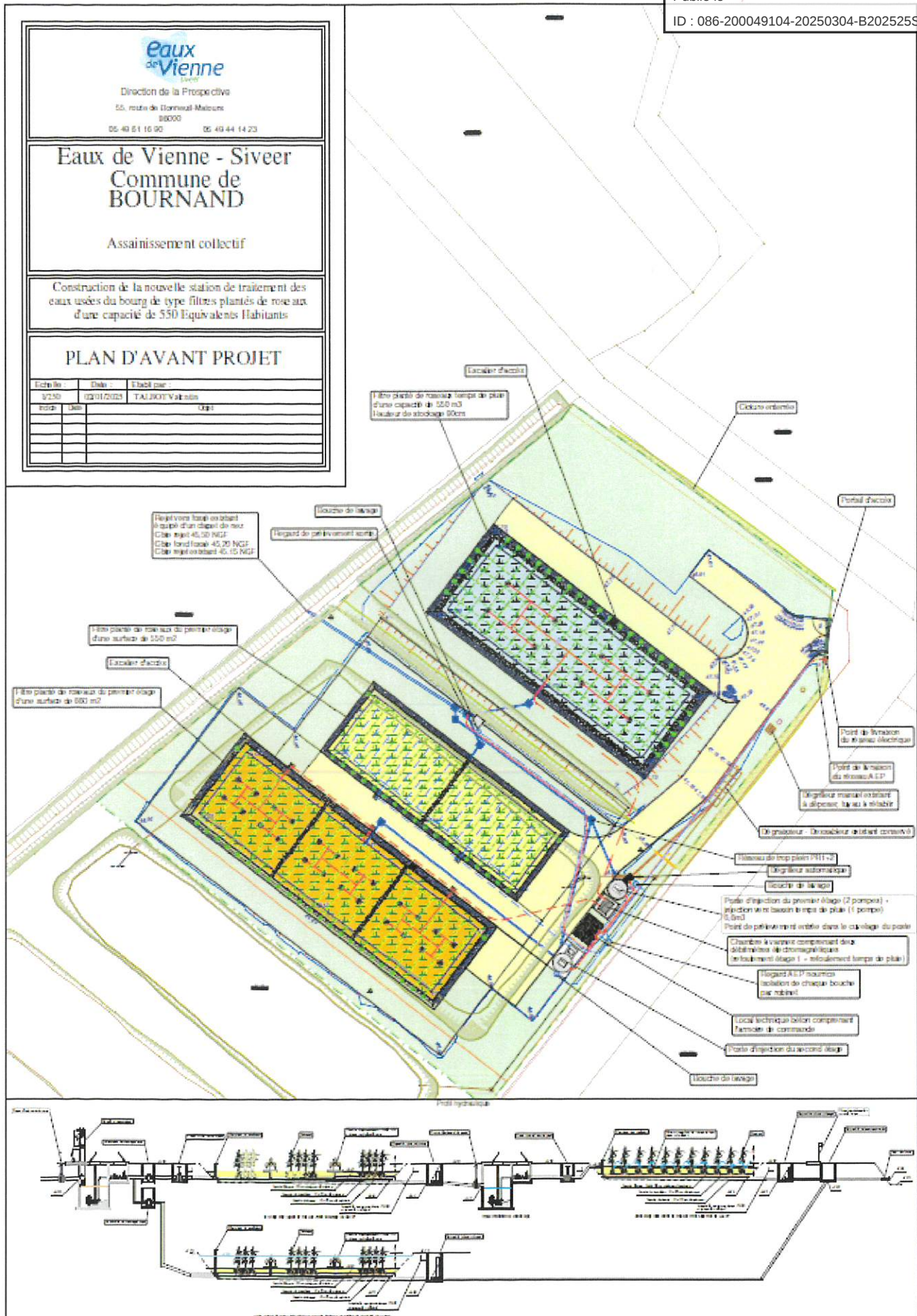
- d'approuver la réalisation des travaux d'assainissement de construction de la nouvelle station d'épuration et des ouvrages associés ;
- de lancer une consultation, selon une procédure adaptée, qui aboutira à la passation d'un marché de travaux, selon les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du code de la commande publique ;
- de l'autoriser à signer le marché de travaux, sous réserve de l'accord des financeurs et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Pour le Président et par délégation
le 1^{er} Vice-président

Philippe PATEY





Extrait du registre des délibérations

Réunion du 04 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-et-un janvier, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_26

Objet : Réalisation des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration du bourg de Morthemer - Valdivienne - Budget Assainissement

Date de la convocation : 25/02/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 15

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 5

Nombre de droits de vote : 20 (80%)

Secrétaire de séance : Edouard RENAUD

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (15) :

Monsieur Rémy COOPMAN

Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Joël DORET

Monsieur Bernard HENEAU

Monsieur Gilles MORISSEAU

Monsieur Edouard RENAUD

Monsieur Claude SERGENT

Monsieur Jacques SABOURIN

Madame Evelyne AZIHARI

Monsieur Dominique DABADIE

Monsieur Alain GUILLON

Monsieur Roland LATU

Monsieur Michel MALLET

Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Thierry TRIPHOSE

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Claude DAVIAUD donne pouvoir à Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Gilbert JALADEAU donne pouvoir à Monsieur Roland LATU

Madame Odile LANDREAU donne pouvoir à Madame Evelyne AZIHARI

Madame Françoise MICAULT donne pouvoir à Monsieur Dominique DABADIE

Monsieur Philippe PATEY donne pouvoir à Monsieur Michel MALLET

Absents excusés (10) :

Monsieur Christian CHAPLAIN, Monsieur Claude DAVIAUD, Madame Pascale GUITTET, Monsieur Jean-Pierre JAGER, Monsieur Gilbert JALADEAU, Madame Odile LANDREAU, Madame Françoise MICAULT, Monsieur Philippe PATEY, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAUD

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Laurent LUCAUD, Olivier HOUSSIN, Mesdames Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS (en visio), Emilie JOUVRAY

Le Président informe les membres du Bureau du projet de construction d'une nouvelle station d'épuration (STEP) des eaux usées à Morthemer-Commune de Valdivienne (Vienne).

Cette opération fait suite au schéma directeur d'assainissement réalisé en 2021.

Les travaux permettront non seulement de renouveler une station très vétuste de type boue activée compact construite en 1980 mais aussi d'améliorer le traitement conformément au futur arrêté de rejet.

Les travaux consistent en :

- La construction d'un poste de transfert ;
- La pose de canalisations de transfert ;
- La construction d'une nouvelle station d'épuration de capacité 250 EH (Equivalent Habitant) de type filtres plantés de roseaux et la déconstruction de l'ancienne station.

Ces travaux ont été proposés dans le programme des investissements présenté au comité local pour l'année 2025.

Le coût d'opération est estimé à **800 000,00 € HT**.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne : 25%
- Département de la Vienne : 15%
- Eaux de Vienne : 60%

A l'unanimité le Bureau décide :

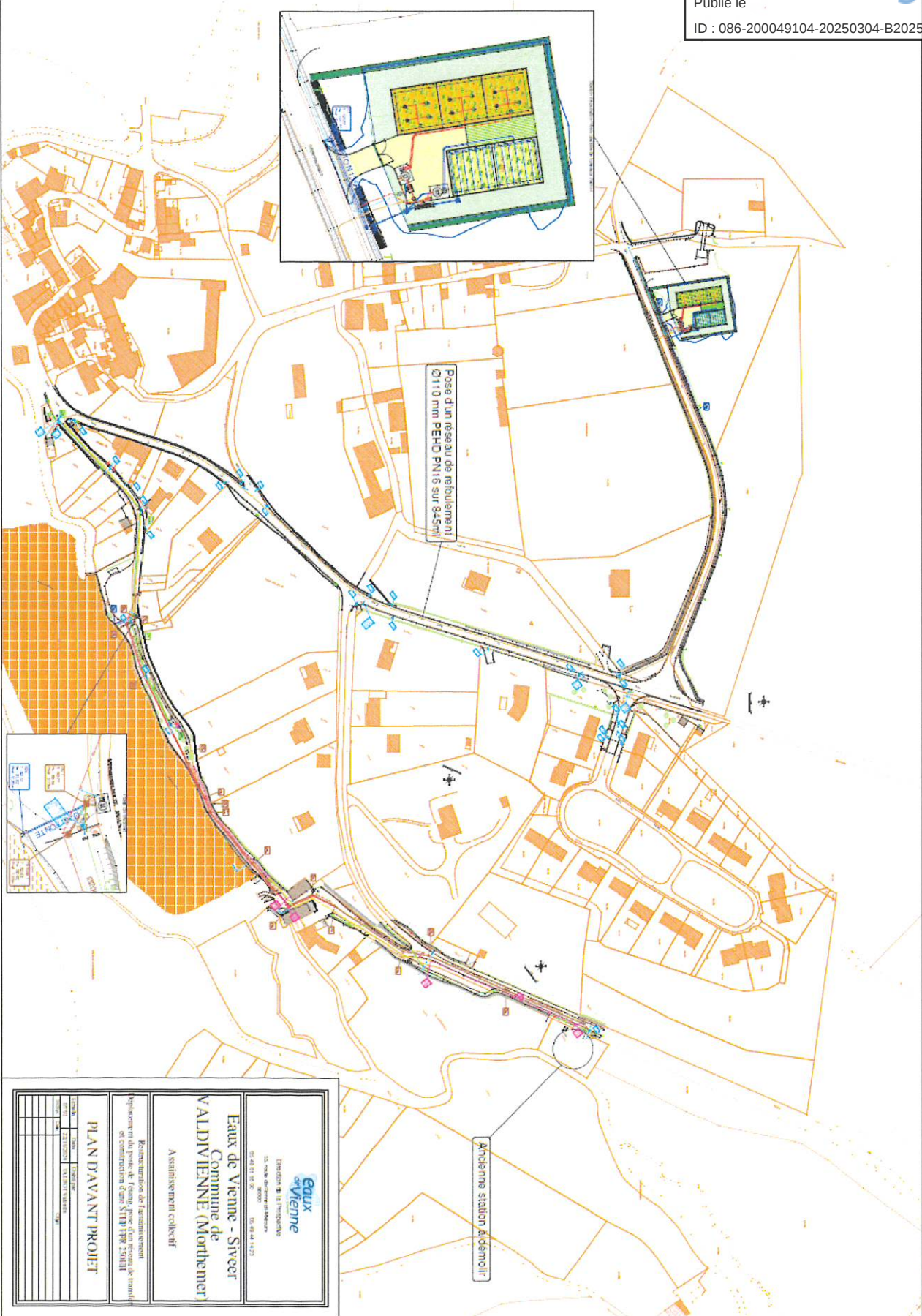
- d'approuver la réalisation des travaux d'assainissement de construction de la nouvelle station d'épuration et des ouvrages associés ;
- de lancer une consultation, selon une procédure adaptée, qui aboutira à la passation de marchés de travaux, selon les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du code de la commande publique ;
- de l'autoriser à signer les marchés de travaux, sous réserve de l'accord des financeurs et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Pour le Président et par délégation
le 1^{er} Vice-président

Philippe PATEY





Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 04 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-et-un janvier, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_27

Objet : Acquisition foncière dans le cadre de la protection du captage du Moulin de Vaux situé sur la commune de Quinçay - Budget Eau Potable

Date de la convocation : 25/02/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 15

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 5

Nombre de droits de vote : 20 (80%)

Secrétaire de séance : Edouard RENAUD

Étaient présents :

Dans la salle Vienne (15) :

Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Joël DORET
Monsieur Bernard HENEAU
Monsieur Gilles MORISSEAU
Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Claude SERGENT
Monsieur Jacques SABOURIN

Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Dominique DABADIE
Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET
Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Thierry TRIPHOSE

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Claude DAVIAUD donne pouvoir à Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Gilbert JALADEAU donne pouvoir à Monsieur Roland LATU
Madame Odile LANDREAU donne pouvoir à Madame Evelyne AZIHARI
Madame Françoise MICAULT donne pouvoir à Monsieur Dominique DABADIE
Monsieur Philippe PATEY donne pouvoir à Monsieur Michel MALLET

Absents excusés (10) :

Monsieur Christian CHAPLAIN, Monsieur Claude DAVIAUD, Madame Pascale GUITTET, Monsieur Jean-Pierre JAGER, Monsieur Gilbert JALADEAU, Madame Odile LANDREAU, Madame Françoise MICAULT, Monsieur Philippe PATEY, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAUD

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Laurent LUCAUD, Olivier HOUSSIN, Mesdames Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS (en visio), Emilie JOUVRAY

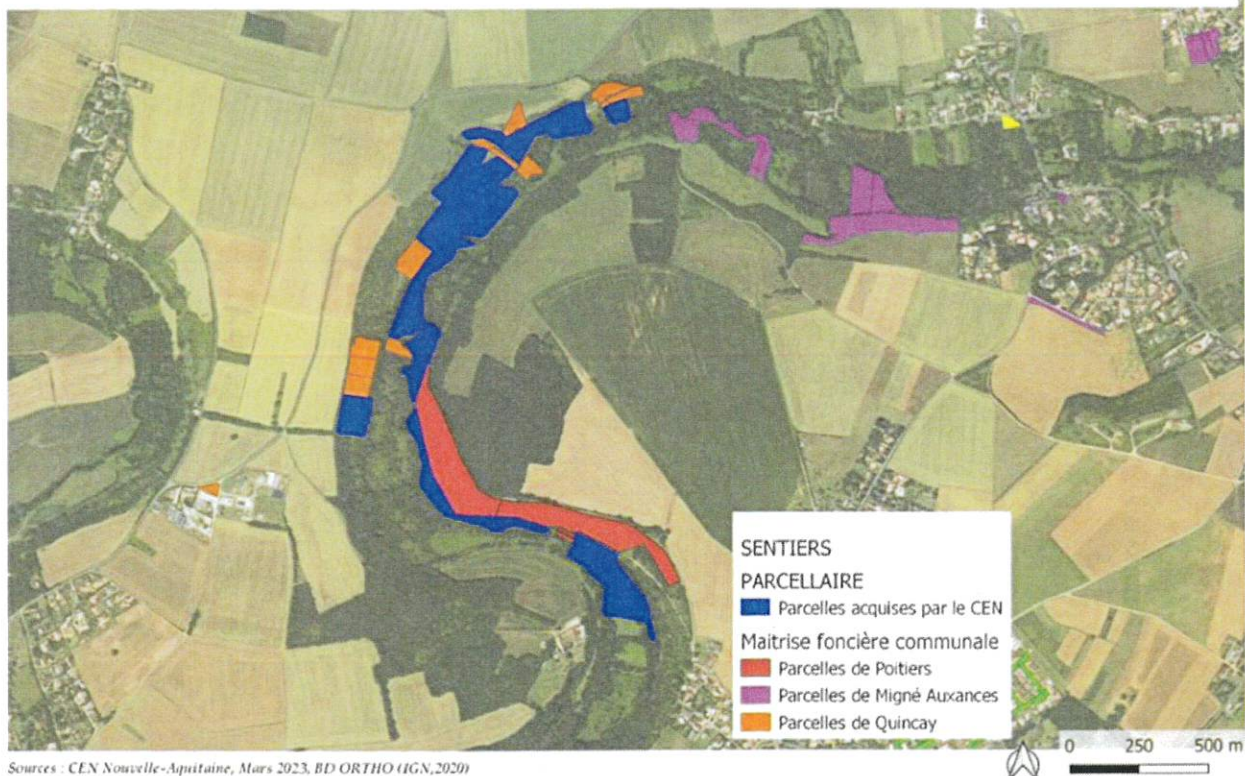
Une stratégie foncière syndicale a été élaborée pour pouvoir activer le levier foncier dans le cadre de la mise en œuvre des programmes Re- Sources de reconquête de la qualité des eaux brutes destinées à la consommation humaine. Cette stratégie consiste à cibler les moyens financiers et humains sur les secteurs où une action foncière est nécessaire. La stratégie foncière d'Eaux de Vienne a vocation à intégrer tout captage dégradé et stratégique dans la démarche Re-Sources de reconquête de la qualité de l'eau et le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) syndical.

Elle intègre aujourd'hui donc tous les captages prioritaires et sensibles syndicaux intégrés dans la démarche Re-Sources, à savoir la vingtaine de sources, puits ou forages.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du contrat territorial Milieux Aquatiques Clain Aval mène une campagne d'acquisitions foncières sur la vallée de l'Auxance. Cette entité a déjà acquis environ 12 hectares sur les communes de Quinçay et de Vouneuil-sous-Biard.

Le CEN Nouvelle-Aquitaine mène déjà sur la vallée de l'Auxance un projet plus large avec les communes de Quinçay et Migné-Auxances visant à protéger, par baux emphytéotiques, leurs espaces naturels à proximité immédiate de l'Auxance représentant en surface totale 18 ha.

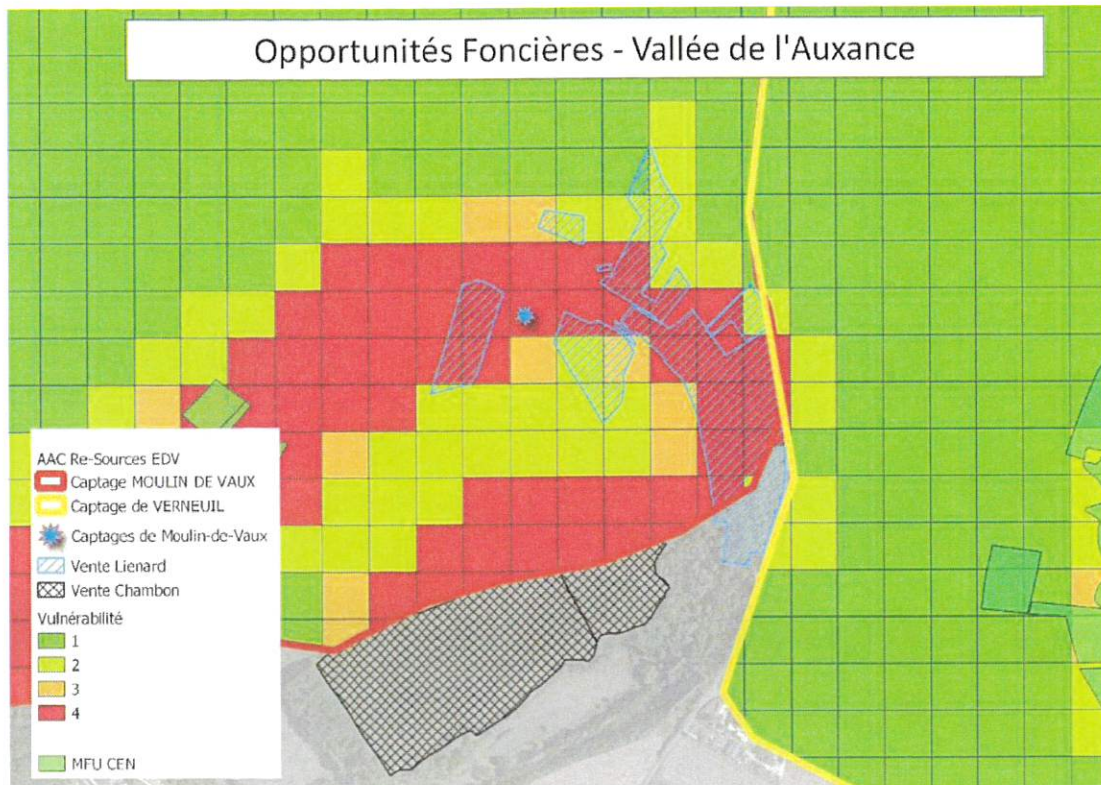
Projet sur la vallée de l'Auxance entre Quinçay, Vouneuil-Sous-Biard et Migné-Auxances (Vienne, 86)
Carte des propriétés communales et parcelles acquises par le CEN NA



Sources : CEN Nouvelle-Aquitaine, Mars 2023, BD ORTHO (IGN, 2020)

Dans ce cadre et en lien avec une succession, les propriétaires LIENARD souhaitent vendre un ensemble de 43 parcelles d'une surface totale d'environ 11,36 ha pour un projet écologique.

La moitié des parcelles est localisée en périmètre de protection rapprochée et l'autre partie en périmètre de protection éloignée. Une grande partie des parcelles est classée en vulnérabilité forte.



Ces parcelles présentent un intérêt écologique, de reconquête de la qualité des eaux du captage et de préservation de zones humides. Aussi, le CEN Nouvelle Aquitaine, la commune de Quinçay et Eaux de Vienne Siveer ont manifesté un intérêt par cette acquisition foncière.

Toutefois, en raison de l'absence de financement dans le cadre d'une acquisition communale, seuls le CEN et Eaux de Vienne peuvent se porter acquéreur et mettre un place sur ces parcelles un partenariat sur plusieurs thématiques visant à préserver les espaces naturels et la qualité des eaux. Dans ce cadre :

- Eaux de Vienne Siveer pourraient confier au CEN Nouvelle-Aquitaine la gestion durable de ces parcelles par la mise en place de baux emphytéotiques,
- Le CEN Nouvelle-Aquitaine définirait avec Eaux de Vienne le ou les cahiers des charges de gestion agricole favorables aux enjeux sanitaires.

Entre les 2 entités; il est envisagé les répartitions suivantes :

Partenaire	Surface agricole (ha)	Montant prévisionnel (€)
CEN Nouvelle Aquitaine	7,62	24 053
Eaux de Vienne Siveer	3,74	13 577
Total	11,36	37 630

Ces montants restent prévisionnels et n'intègrent pas les frais SAFER ainsi que les services du ou des notaires en charge de la transaction.

Ce projet a été présenté une première fois dans le cadre de la commission Eau, Assainissement et Ressource du 27 novembre 2024 et, après de nouveaux échanges entre le CEN Nouvelle Aquitaine et la mairie de Quinçay, une seconde fois dans ce même format le 28 janvier 2025.

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approuver ce projet partenarial d'acquisition foncière dans le cadre de la protection du captage prioritaire de Moulin de Vaux,
- de solliciter le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région Nouvelle Aquitaine, partenaires auxquels le projet a été présenté et qui l'ont jugé pertinent,
- d'accepter cette acquisition pour un montant maximal de 15 000 €, hors frais SAFER et notariaux,
- de prendre en charge les frais d'acte notarié et les frais annexes,
- de l'autoriser à signer l'acte notarié ainsi que l'ensemble des pièces permettant de mener à bien cette opération. Cela intègre notamment la signature du bail emphytéotique entre le CEN Nouvelle Aquitaine et le syndicat.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Pour le Président et par délégation
le 1^{er} Vice-président

Philippe PATEY

